

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 15 février 2019	N° 2019-92

Convocation du 8 février 2019

Aujourd'hui vendredi 15 février 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel VERNEJOUL à M. Alain ANZIANI
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Pierre HURMIC
M. Nicolas BRUGERE à M. Didier CAZABONNE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 12h15
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h15
Mme Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h30
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 10h15
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 10h15
M. Eric MARTIN à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h15
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 10h15
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h00
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h15
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL à partir de 11h00

EXCUSE(S) :

Monsieur François JAY.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 15 février 2019	<i>Délibération</i>
	Direction générale Haute qualité de vie Direction énergie écologie et développement durable	N° 2019-92

Contrat de codéveloppement - Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) - Subvention triennale (2019-2021) pour l'accompagnement de 9 communes pour la définition d'une stratégie énergétique de leur patrimoine - Décision -Autorisation

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le contexte et l'enjeu

Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial adopté le 7 juillet 2017, Bordeaux Métropole se fixe l'objectif ambitieux d'être l'une des premières métropoles à énergie positive en 2050. L'atteinte de cet objectif passe nécessairement par la mise en œuvre d'actions coordonnées de l'ensemble des acteurs du territoire visant à développer les énergies renouvelables et à réduire les consommations d'énergie. Le patrimoine bâti public (communal et métropolitain) est, à cet égard, une cible majeure.

Le bâti représente à lui seul 43% de la consommation d'énergie et 1/3 des émissions de gaz à effet de serre. Le secteur tertiaire qui comprend les bâtiments publics consomme, à lui seul, 16% de l'énergie du territoire. Il s'agit du premier gisement d'économies d'énergies. A l'enjeu environnemental s'ajoute un enjeu financier non négligeable.

La démarche

Dans le cadre des contrats de co-développement 2018-2020, Bordeaux Métropole a proposé, à l'ensemble des communes, l'assistance d'un conseiller chargé de réaliser un diagnostic sur les bâtiments communaux afin de dresser un plan d'action visant à réduire les consommations d'énergie de la commune et à développer le cas échéant la production d'énergie renouvelable.

Neuf communes ont souhaité cet accompagnement. Il s'agit des communes suivantes :

Bègles	Le Taillan-Médoc
Bruges	Parempuyre
Cenon	Talence
Floirac	Saint-Louis de Montferrand
Le Bouscat	

La mission de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC)

Confiée à l'Agence locale de l'énergie, la mission prévoit d'accompagner la commune, sur 3 années, dans la définition d'une stratégie de rénovation de leur patrimoine. Cette stratégie permettra de suivre les consommations d'énergie des bâtiments, de préconiser des travaux de rénovation énergétique, d'évaluer les gains énergétiques possibles et d'estimer les coûts et les temps de retour sur investissement.

Sur le volet financier, un accompagnement est prévu sur la recherche de financements (Caisse des dépôts et consignations, certificats d'économie d'énergie, intracting, ...).

En complément, le potentiel de production d'énergie renouvelable sera évalué notamment pour la mise à disposition des toitures communales à des porteurs de projets citoyens.

Enfin, il sera proposé aux communes d'intégrer des clauses de performances énergétiques dans leurs marchés publics.

Pour assurer cette mission, l'ALEC réalisera les études nécessaires, établira un suivi des consommations et rédigera les rapports d'analyse. Un groupe de travail sera mis en place. Il sera animé par l'ALEC afin d'échanger sur l'état d'avancement de la mission mais également afin d'échanger sur les bonnes pratiques des communes à des fins de reproduction.

Budget prévisionnel 2019-2021

Pour assurer cet accompagnement, Bordeaux Métropole financera sur 3 années, 1,45 ETP (Equivalent temps plein) par an au sein de l'ALEC.

Le montant total accordé par la Métropole sur les exercices 2019, 2020 et 2021 s'élèvera à 248 400 € détaillés comme suit :

ETP / an	Subvention 2019 (sous réserve du vote des crédits au BP 2019)	Subvention 2020 (sous réserve du vote des crédits au BP 2020)	Subvention 2021 (sous réserve du vote des crédits au BP 2021)
1,45	82 800,00 €	82 800,00 €	82 800,00 €

La convention financière fixant les modalités de partenariat et le montant de la participation métropolitaine pour les années 2019 à 2021 est jointe à la présente délibération (annexe 1).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L.5215-19 du code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération communautaire n° 2006/0972 du 22 décembre 2006 décidant la création de l'ALEC,

VU la délibération métropolitaine n° 2017-493 du 7 juillet 2017 approuvant le plan d'action pour un territoire durable à haute qualité et le plan climat air énergie territorial,

VU la délibération métropolitaine n° 2018-247 du 27 avril 2018 approuvant les contrats de co-développement 2018-2020,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE,

Bordeaux Métropole souhaite, en cohérence avec ses objectifs en matière de politique énergie climat, renforcer son soutien aux communes dans la réduction des consommations et le développement des énergies renouvelables,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à l'Agence locale de l'énergie et du climat les subventions correspondantes.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la signature de la convention triennale jointe actant le versement de subventions à l'ALEC, d'n montant de 82 800 euros, au titre des années 2019, 2020 et 2021.

Article 3 : Les dépenses seront imputées sur le budget principal au chapitre 65, article 65748, CDR CAD 05. Le paiement des subventions 2020 et 2021 sera effectué sous réserve du vote des budgets correspondants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 15 février 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 FÉVRIER 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 18 FÉVRIER 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Anne WALRYCK</p>
---	---